

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016

Commune de Bernières sur Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL, Madame TERRIER, Monsieur RETROU, Madame DELAVILLE, Monsieur BRIAS, Madame POIRIER, Monsieur BOUET, Monsieur BENOIST, Monsieur LAVERT, Madame FLEURY, Monsieur DUPONT FEDERICI, Monsieur LOUSSOT.

Absents excusés: Madame PINEAU (pouvoir donné à Madame LENOEL), Madame LEFEBVRE (pouvoir donné à Madame DELAVILLE), Madame VINATIER (pouvoir donné à Monsieur BRIAS), Madame GOHORY (pouvoir donné à Monsieur LEPORTIER), Monsieur LEDUC.

Secrétaire de séance : Madame TERRIER

M. DINE de la société B INGENIERIE présente le projet d'aménagement futur du restaurant scolaire.

3 scénarios ont été étudiés pour accueillir plus d'enfants à moindre coût : le deuxième a été retenu. Il consiste concrètement à une réduction des sanitaires avec extension du SAS d'entrée ce qui permettra de générer un flux entrant et sortant distincts et un accès spécifique pour les utilisateurs de la salle d'activité.

Madame DELAVILLE explique les raisons de cet agrandissement notamment le nombre croissant d'élèves. Le PEDT prend fin en juin 2016 et doit être renouvelé en septembre 2017 d'où la nécessité d'agrandir les espaces afin de répondre aux exigences en termes de sécurité, et le fait que la dérogation acceptée pour le décalage de la coupure de la pause méridienne entre les maternelles et les primaires, ne sera pas reconduite.

Les travaux débuteraient en février 2017 jusqu'en août et seraient effectués durant les vacances scolaires afin de ne pas perturber le fonctionnement des services.

Madame LENOEL évoque les normes d'accessibilité : M. DINE confirme que cela a bien été pris en compte dans le projet.

M. DUPONT FREDERICI indique que pendant la commission, une modification a été demandée : M. DINE explique que ces points seront vus plus en détail avec le personnel.

Monsieur Le Maire demande de modifier le sens d'ouverture de la porte de sortie du restaurant.

Madame POIRIER propose des portes coulissantes... Impossible pour des raisons de sécurité.

Madame DELAVILLE indique l'aménagement de l'office va être réduit et réaménagé. Elle précise également qu'une partie du mur porteur séparant les deux salles de restaurant va être vitrée.

Elle rappelle que la surface totale a été augmentée de 52 m² par rapport à l'existant pour permettre un accueil de 220 enfants.

Fin de la présentation à 20h20.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 OCTOBRE 2016
--

Vote : Pour à l'unanimité

DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE. INSCRIPTION AU BUDGET 2017 POUR LE COUT DE L'OPERATION

Après la présentation de Monsieur DINE, Monsieur le Maire demande l'autorisation de missionner le cabinet B. Ingénierie en tant que maître d'œuvre. Le coût de cette mission est de :

Maîtrise d'œuvre 14 000[€] H.T.

Travaux : 62 000[€] H.T.

Monsieur le Maire demande également l'autorisation d'inscrire ce coût au budget 2017, étant précisé que les travaux devront commencer durant les vacances de février, avant le vote du budget.

Monsieur LOUSSEAU trouve le coût de la maîtrise d'œuvre élevé.

Madame LENOEL répond que ce dernier est élevé mais complet puisqu'il comprend l'étude du pré-projet jusqu'au parfait achèvement des travaux.

Monsieur LEPORTIER explique que le coût est dû au fait du temps imparti pour la réalisation de ces travaux.

Madame DELAVILLE précise que rien n'est arrêté, donc négociable.

Vote : Pour à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DE LOCAL ET DE PERSONNEL A L'ASSOCIATION SOURIRE ET DETENTE POUR DES ATELIERS INFORMATIQUES

Monsieur le Maire explique que l'association Sourire et Détente sollicite le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local pour poursuivre l'activité informatique mise en place en octobre 2015.

Cette collaboration se traduit par la mise à disposition d'un local place du 6 juin à titre gratuit les mardis et vendredis après-midi de 13h30 à 16h30, ainsi que d'un agent qui interviendra un vendredi par mois.

Vote : pour à l'unanimité

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE A L'ASSOCIATION DU RUGBY

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'association « Côte de Nacre rugby club » le club house pour la période du 1^{er} septembre au 15 juin 2017, contre une redevance de 1 000 euros, avec utilisation le mardi soir, jeudi soir et la journée du dimanche.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la DSP, le délégataire louait ce local au rugby club contre rémunération.

Vote : POUR 17 voix Monsieur RETROU ne prend pas part au vote

MISE A DISPOSITION DU LOCAL A L'ETAGE DE L'ANCIENNE MAIRIE A L'ASSOCIATION SOURIRE ET DETENTE

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution de l'association qui offrait les arts plastiques, l'association Sourire et Détente a repris cette activité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention qui met à disposition de l'association Sourire et Détente le local situé au premier étage de l'ancienne mairie à titre gratuit pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

Vote : pour à l'unanimité

20h30 : arrivée de Madame GOHORY

<p align="center">MISE A DISPOSITION DE LA SALLE OMNISPORT ET DEUX COURT EXTERIEURS A L'ASSOCIATION DU TENNIS CLUB DE BERNIERES</p>
--

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des prestations non rémunérées qui étaient prévues à la DSP, le délégataire mettait à disposition de la commune 40 heures par semaine du 1^{er} septembre au 30 juin de chaque année. Les créneaux fixés d'occupation étaient utilisés en totalité par le Tennis Club de Bernières.

Avec la résiliation de la DSP, il est opportun de prévoir une convention de mise à disposition, à titre gratuit, en faveur de l'association du Tennis Club de Bernières de créneaux les mardis, mercredis et jeudis.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Monsieur DUPONT FEDERICI s'interroge du pourquoi ces créneaux ?

Monsieur LEPORTIER répond que c'est une demande de l'association.

Madame TERRIER indique qu'une réflexion est en cours sur le fait de proposer la location des cours aux Bernièrais non adhérents.

Madame FLEURY remarque que le sol est peut être fragile, et qu'il faut faire attention.

Monsieur LEPORTIER répond que non du fait de sa spécification pour le sport. Il indique également que les blocs lumières viennent d'être changés.

Mesdames GOHORY et POIRIER s'interrogent comment faire pour réserver les courts pour les Bernièrais.

Madame TERRIER répond que c'est un problème de gestion que la municipalité a la volonté de mettre les courts à disposition des Bernièrais mais qu'il y a un problème d'accès.

Madame GOHORY fait remarquer qu'en majorité ce sont les clubs de tennis qui gèrent les locations.

Madame TERRIER précise que l'association met en place une nouvelle organisation, et qu'ensuite cette dernière reviendra vers la mairie.

Madame FLEURY précise que la salle peut accueillir du badminton, peut-être d'autres sports.

Monsieur RETROU fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une salle omnisport.

Vote : pour à l'unanimité

<p align="center">CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ D'ASSURANCE STATUTAIRE</p>
--

Le contrat d'assurance statutaire avec SOFCAP SOFAXIS a augmenté de 5,90% à 8,95% en 2016.

Concernant 2017, l'assureur voulait augmenter le taux malgré les mesures mises en place pour diminuer l'absentéisme. Il proposait un taux de 13,50% au motif que les assureurs devaient assainir leur compte.

2^{ème} proposition de la part de société : 8,95% + franchise 10 jours et remboursement indemnité journalière de 80 %

C'est le fort taux d'absentéisme qui aurait généré une augmentation significative.

Un groupe de travail réfléchit à un regroupement des communes de Douvres, Cresserons, Langrune et Bernières aux fins de réduire le coût.

Douvres assurerait le traitement du marché.

Signature d'une convention constitutive en cours.

La gestion est confiée à Douvres.

Monsieur DUPONT FEDERICI demande s'il existe sur une visibilité sur les taux espérés.

Madame LENOEL répond que Douvres la Délivrante est à 4,40% actuellement avec 30 jours de franchise et mise en place de jours de carence.

Monsieur DUPONT FEDERICI remarque que le conseil municipal doit voter pour autoriser le groupement ou pour prendre part au groupement ? Aura-t-on un retour ?

Monsieur DUPONT FEDERICI s'interroge également sur les mesures prises en début d'année, y-a-t-il eu un effet positif ?

Madame LENOEL répond que les mesures sont positives. Le taux d'absentéisme est passé de 2,87 en 2015 à 1,35 ETP en 2016, si nous enlevons la longue maladie, l'absentéisme représente 0,35 ETP, soit une moyenne de 11 jours pour 8 agents.

Monsieur DUPONT FREDERICI souhaite être tenu informé des avancements de l'étude.

Vote : pour à l'unanimité

NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 juin 2016, une procédure adaptée a été lancée pour le nettoyage des bâtiments communaux. La société SRIM a été retenue pour un montant de 38.491,20 euros (groupe scolaire et vitrerie).

L'entretien et la vitrerie de l'ancienne mairie, de la salle de la mer, des toilettes front de mer et du local handymer ont été sortis du cahier des charges pour être affectés à l'agent titulaire de la commune qui a en charge le nettoyage de la mairie, de la bibliothèque. L'agent titulaire de la commune se voit augmenter son temps de travail de 5H/hebdo et passe à 25H/hebdomadaire.

Vote : pour à l'unanimité

VALIDATION DU NOUVEAU PEDT (Projet Educatif Territorial)

Madame DELAVILLE rappelle que le Projet Educatif Territorial élaboré en 2014 arrive à échéance en juin 2017. Madame DELAVILLE présente le projet qui devra être transmis pour le 31 mars 2017 au rectorat. C'est un renouvellement pour les 3 années à venir (2017 – 2020).

Les différents intervenants ont pu constater que la forme convient et correspond au besoin. Le PEDT propose 3 organisations qui respectent les thèmes selon les âges.

Madame DELAVILLE précise que suite au prochain COPIL (28/11/2016), un questionnaire sera envoyé pour valider les fils conducteurs :

- Rester sur l'organisation actuelle, 3 créneaux d'une heure,
- Pause méridienne (12 h à 13h30). Si les travaux du restaurant ne sont pas terminés, souplesse accordée pour le maintien de 3 services,
- Maintien de l'interface avec les animateurs et associations locales,
- Souplesse accordée aux parents pour apporter les enfants au dortoir à 12h45,
- Demande aux parents d'inscrire leur enfant au restaurant pour des questions d'assurance,
- Maintien des 3 créneaux afin de laisser le contact avec l'équipe enseignante lors de la sortie du jeudi soir à 16h30

Vote : Pour à l'unanimité

**PROPOSITION DE PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIES SUR LA COMMUNE PAR
L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE**

Monsieur LEPORTIER rappelle que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et de la transformation de la ZPPAUP en AVAP, il est proposé d'adapter le périmètre autour des secteurs de Bernières présentant un intérêt architectural qui doit faire l'objet d'une attention particulière sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

La commission d'urbanisme réunie le 18 octobre dernier a donné un avis favorable sous réserve que les périmètres soient modifiés pour correspondre à celui de la future AVAP.

Monsieur DUPONT FEDERICI demande si les périmètres vont être modifiés ensuite ? Il aimerait connaître les arguments qui ont été avancés pour les modifications. Il demande si l'idée est que l'AVAP se calque sur le PPM ?

Monsieur LEPORTIER lui répond par l'affirmative.

Vote : Pour à l'unanimité.

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR UNE AUTORISATION INTER PREFECTORALE « LOI
SUR L'EAU » EN VUE DU DRAGAGE D'ENTRETIEN DU CHENAL D'ACCES AU PORT DE
ROUEN ET DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE L'ESTUAIRE AVAL DE LA SEINE ET
CREATION D'UN NOUVEAU SITE D'IMMERSION « MACHU » EN BAIE DE SEINE**

Monsieur LEPORTIER rappelle qu'il est procédé à une enquête publique concernant le dragage d'entretien du chenal de navigation et des installations portuaires de l'estuaire aval pour un volume maximum de 50 millions de m³ sur 10 ans et un maximum annuel de 5,9 millions de m³, la création d'une nouvelle zone principale d'immersion (MACHU) et l'immersion des sédiments dragués sur les trois zones d'immersion : zone temporaire amont, zone intermédiaire et Machu.

L'enquête concerne notamment des communes du Calvados dont Bernières fait partie.

Madame LENOEL précise que MACHU est le nom d'une épave en Baie de Seine.

Monsieur LOUSSOT explique qu'un avis avait déjà été demandé, il y a plusieurs années, et que le conseil municipal avait émis un avis défavorable.

Monsieur LOUSSOT explique la démarche qui a déjà été initialisée pour que le port normand puisse accueillir des bateaux plus grands. Une solution plus écologique avait été proposée mais laissée sans suite car trop onéreuse par la ville de Rouen (envoyer les sédiments très au large).

Monsieur LEPORTIER précise qu'un nombre de communes et d'associations ont émis un avis défavorable.

Vote : Contre : 17 voix – 1 abstention (Monsieur BOUET)

Ajout d'un point à l'ordre du jour

OCTROI D'UNE SUBVENTION A MUSIQUE EN COTE DE NACRE

Une subvention de 800 euros avait été accordée à Musique en Côte de Nacre en 2014 et 2015. Par omission, la subvention sollicitée en 2016 n'a pas été inscrite dans l'examen des demandes.

Monsieur LEPORTIER demande l'autorisation de verser cette subvention précisant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Vote : Pour à l'unanimité.

Questions diverses :

- Monsieur DUPONT FEDERICI indique que la presse à annoncer que Bernières passerait à 4 conseillers communaux.

Monsieur LEPORTIER répond que rien n'est officiel à ce jour, que le débat est prématuré car pas de vote à ce jour.

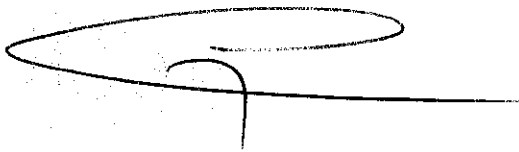
Monsieur LOUSSOT précise qu'il n'est pas assez tôt pour transmettre au préfet.

Madame LENOEL indique que ce sujet sera abordé lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 12 décembre 2016 à 20 heures

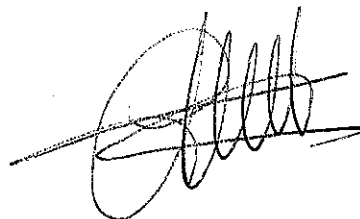
Fin de la séance : 21h10

Le Maire



Denis LEPORTIER

Secrétaire de séance



Catherine TERRIER